

COMMUNIQUE DE PRESSE

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

valtech_

INITIEE PAR

SiegCo

PRESENTEE PAR



ODDO & CIE

DECLARATION DE CONFORMITE DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE VALTECH

PRIX DE L'OFFRE :
12,50 euros par action

DUREE DE L'OFFRE :
10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera déterminé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») conformément aux dispositions de son règlement général

AVIS IMPORTANT

L'offre publique d'achat simplifiée ouvre à SiegCo la possibilité de mettre en œuvre la procédure de transfert obligatoire à un actionnaire existant (« *compulsory transfer to an existing shareholder* ») prévue par l'article 75 des statuts de Valtech conformément au *Companies Act* de 2006. Conformément aux dispositions de cet article, SiegCo, qui détient au moins 80% du capital de Valtech, aura la faculté, à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, de requérir de Valtech un « avis de vente des actions restantes » (« *Remainder Sale Notice* ») aux termes duquel les actionnaires minoritaires qui n'auraient pas apporté leurs actions à l'offre publique devront les vendre à l'actionnaire majoritaire au même prix que l'offre publique (il ne s'agit donc pas de la procédure de retrait obligatoire prévue aux articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF).

Le présent communiqué de presse est établi et publié par la société Valtech conformément aux dispositions de l'article 231-27 3° et de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 31 janvier 2017, apposé le visa n°17-042 en date du 31 janvier 2017 sur la note en réponse établie par la société Valtech dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société SiegCo et visant la totalité des actions de la société Valtech (l' « **Offre** »).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Valtech ont été déposées auprès de l'AMF le 1^{er} février 2017.

La note en réponse de la société Valtech, visée par l'AMF, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Valtech sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et du groupe Valtech (www.valtech.com) et peuvent être obtenues sans frais auprès de Valtech (46 Colebrook Row, N1 Londres, Royaume Uni).